



CH-3003 Berne, SG-DETEC

Aux gouvernements cantonaux

Berne, le 2 juillet 2014

Audition relative à l'ordonnance sur les adaptations d'ordonnances dans le domaine de l'environnement liées en particulier au développement des conventions-programmes pour la période allant de 2016 à 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Chers membres des gouvernements cantonaux,

Les expériences faites lors des deux dernières périodes de programme ont montré que certaines adaptations législatives étaient nécessaires en vue des prochaines conventions-programmes conclues entre la Confédération et les cantons. Selon les domaines, il s'agit de procéder à une harmonisation, de fixer de nouvelles priorités ou de préciser dans les ordonnances d'exécution certaines réglementations ayant trait aux subventions environnementales.

En outre, la prise en compte de certains domaines de la protection de l'environnement dans l'aménagement du territoire sera inscrite dans les ordonnances d'exécution. Quant aux dispositions de l'ordonnance sur la Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique, elles seront adaptées à la législation et à la pratique. Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet dans les documents annexés.

Veuillez faire parvenir votre prise de position à l'adresse suivante d'ici au **10 octobre 2014**, de préférence sous forme électronique :

Office fédéral de l'environnement OFEV

Division Droit

3003 Berne

Courriel : recht@bafu.admin.ch

Nota bene : dans les prochaines semaines, vous recevrez également pour avis la version la plus récente du Manuel sur les conventions-programmes conclues dans le domaine de l'environnement (Communication de l'OFEV en tant qu'autorité d'exécution).



Vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers membres, l'expression de ma haute considération.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Annexes

- Projet de modifications d'ordonnances
- Rapport explicatif
- Liste des participants à l'audition